RAPPORT

SUR L'ACTIVITÉ DE LA DIRECTION DES ARCHIVES DE FRANCE EN 1979

présenté à la Commission supérieure des Archives
par Jean FAVIER
Directeur général des Archives de France

PARIS
Archives nationales
1980

RAPPORT

SUR L'ACTIVITÉ DE LA DIRECTION DES ARCHIVES DE FRANCE EN 1979

0 026004 T 58

RAPPORT

SUR L'ACTIVITÉ DE LA DIRECTION DES ARCHIVES DE FRANCE EN 1979

présenté à la Commission supérieure des Archives
par Jean FAVIER
Directeur général des Archives de France

PARIS
Archives nationales
1980

ISBN 2 - 86000 - 058 - 5

L'année 1979 a été, pour les Archives de France, celle de l'adaptation et de la consolidation. Il ne suffisait pas d'avoir une nouvelle loi sur les archives, encore fallait-il que cette loi fût vraiment la base d'une remise à jour systématique du droit archivistique français. Il ne suffisait pas davantage d'avoir ouvert la première unité de la Cité des archives contemporaines à Fontainebleau, et les travaux préparatoires à la poursuite d'un programme élaboré de longue date devaient tenir compte, dès la deuxième unité — qui s'ouvrira en 1982 — des nombreux bouleversements intervenus depuis quelques années dans les finalités de l'archivage contemporain et dans les technologies qui nous régissent puisque c'est, en matière d'archives, le document qui commande.

Ce n'était pas seulement inclure dans le programme les équipements de microfilmage et d'informatique, informatique de gestion des archives aussi bien que gestion des archives informatiques. C'était aussi assumer une nouvelle conception juridique de l'accès aux documents récents, conception qui, évoluant sur les deux voies parallèles des prérogatives du citoyen et des appétits de l'historien, renouvelle à la fois les missions du service public et les techniques que ce dernier doit mettre en œuvre. C'était enfin revoir les cadres mêmes du classement et de l'inventaire, qui doivent s'appliquer aux documents issus d'une administration de plus en plus diverse et mouvante en ses structures, une administration que les cadres archivistiques hérités du XIX^e^ siècle ne reflétaient plus que de manière bien imparfaite.

Après la loi du 3 janvier 1979, ce furent donc les décrets du 3 décembre, quatre décrets — auxquels il convient de joindre le décret propre aux archives de la Défense — portant organisation du service public et mise en œuvre des dispositions nouvelles de la loi. Une longue concertation avec les différents départements ministériels a permis de donner à la communication des documents contemporains le profil libéral qui satisfait aux aspirations de la recherche historique en même temps qu'aux besoins ressentis par nos contemporains, légitimement soucieux de demeurer maîtres du secret de leur vie privée comme de celui de leurs destinées familiales.

Puis ce fut la circulaire du 31 décembre 1979, qui crée un nouveau système de classement et de cotation pour les archives postérieures à 1940. L'expérience des archivistes français recueillie au cours de deux congrès nationaux, la compétence de quelques directeurs départementaux plus directement mis à contribution, un long dialogue avec ceux qui auront à mettre en application ces textes, et tout simplement à intégrer dans le nouveau système les nombreux versements reçus depuis le blocage des cotations à l'année 1940, tout cela paraît être le meilleur gage d'efficacité pour l'avenir de cette réglementation nouvelle.

L'effort d'ouverture à un large public a été poursuivi. Le deuxième volume de *l'État général des fonds* des Archives nationales — 1789-1940 — a été publié. Quatre guides départementaux ont vu le jour : Ain, Landes, Lozère, Martinique. La grande salle du musée de l'Histoire de France, entièrement rénovée, est devenue une vaste fresque de quinze siècles d'histoire à travers les documents majeurs conservés aux Archives nationales, cependant que bien des services départementaux d'archives présentaient des expositions significatives de la diversité du patrimoine historique.

On se souvient enfin de l'événement que fut l'entrée aux Archives nationales du fonds Napoléon : les archives des deux empereurs, celles des impératrices et celles des rois et princes de la famille impériale rejoignent enfin les dossiers de la secrétairerie d'État, les quelque quatre-vingt-dix fonds d'archives de ministres, de maréchaux et de hauts fonctionnaires, et cette dernière acquisition qu'avaient été, l'année précédente, les archives du roi Joseph.

Dans le temps où s'élabore à Fontainebleau la cellule de conservation des archives informatiques et où s'élève à l'horizon de la Défense l'étincelant dépôt d'un jeune département, les archives de l'Empereur rejoignent ces Archives nationales que la volonté de Napoléon plaça au cœur du Paris historique. Les Archives de France vivent en des siècles divers. Aucune de nos missions ne nous fait oublier les autres.

MOYENS

1. LÉGISLATION ET RÉGLEMENTATION.

La remise en ordre des fondements législatifs et réglementaires de l'archivistique française a été poursuivie. Les quatre décrets prévus par la loi du 3 janvier 1979 ont ainsi vu le jour le 3 décembre 1979; il s'agit :

— du décret nº 79-1037 relatif à la compétence des services d'archives publics et à la coopération entre les administrations pour la collecte, la conservation et la communication des archives publiques;

— du décret nº 79-1038 relatif à la communicabilité des documents d'archives publiques;

— du décret nº 79-1039 relatif à la délivrance de visa de conformité des copies, reproductions photographiques et extraits des documents conservés dans les dépôts d'archives publiques;

— du décret nº 79-1040 relatif à la sauvegarde des archives privées présentant du point de vue de l'Histoire un intérêt public.

A ces textes fondamentaux, il faut adjoindre le décret nº 79-1035 du 3 décembre 1979 relatif aux archives de la Défense, ainsi que l'arrêté du 23 octobre 1979 portant organisation des directions du ministère de la Culture et de la Communication (Direction des Archives de France).

L'ensemble de ces textes ayant, avec la loi du 3 janvier 1979 et les textes relatifs à la liberté d'accès aux documents administratifs, fait l'objet d'une publication sous forme de brochure (*Nouveaux Textes relatifs aux Archives*, Paris, Archives nationales, 1980), il est inutile de les reproduire ici.

De même que la loi du 3 janvier 1979, ils ont entraîné diverses mises au point d'ordre réglementaire sous forme de circulaires : les décrets nºs 79-1037 et 1038 ont ainsi été signalés par une circulaire du 28 décembre atti-

rant l'attention des archivistes sur les principales innovations et modifications qui en découlent.

Surtout, compte tenu de l'ouverture à la communication en règle générale des documents trentenaires, des règles nouvelles ont été fixées pour le traitement des versements postérieurs à 1940 dans les Archives départementales. Tel est l'objet de l'instruction de la Direction des Archives de France du 31 décembre 1979 préparée après que le 23e congrès des Archives de France fut consacré à ces questions. Elle consacre l'abandon du cadre de classement par séries méthodiques créé en 1841, au profit d'un système fondé sur l'usage du bordereau et le classement continu des versements.

Cette action, largement amorcée en 1979, devra être poursuivie et précisée durant les années à venir; elle ne saurait se borner à l'élaboration de textes réglementaires, mais suppose une adaptation de l'ensemble de la pratique archivistique.

2. BUDGET.

Les crédits d'équipement inscrits pour les Archives au budget de l'État ont été les suivants :

— Archives nationales : 21 100 000 F, dont 15 000 000 F pour la première tranche de la 2e unité de la Cité des archives contemporaines de Fontainebleau et 6 100 000 F pour la modernisation des installations des hôtels de Soubise, Rohan et Boisgelin;

— subvention pour les Archives départementales : 8 700 000 F;

— enveloppe recherche (subventions pour publications) : 720 000 F.

Au titre des crédits de fonctionnement : 56 376 411 F, parmi lesquels on note :

— rémunération du personnel d'État : 55 504 000 F, y compris le crédit correspondant à la rémunération du personnel de documentation affecté aux Archives de France et géré, à compter de 1980, par la Direction de l'Administration générale;

— crédit de matériel : 5 190 000 F;

— enveloppe recherche : 790 000 F (outre le crédit alloué au titre de l'équipement).

Le budget global de la Direction des Archives de France s'établit donc pour 1979 à 82 996 400 F, chiffre dont la progression tient essentiellement aux crédits relatifs à la Cité des archives contemporaines.

Par ailleurs, on peut estimer que les crédits d'équipement départementaux se sont élevés à 20 300 000 F et les crédits de fonctionnement à 41 000 000 F.

Le total des crédits affectés aux Archives nationales et aux Archives départementales s'élèverait ainsi à 144 296 400 F.

3. PERSONNEL.

Le personnel des services d'archives nationaux et départementaux a été en 1979 de 999 agents de l'État et 689 agents départementaux, soit, au total, 1 688 personnes. Cinq nouveaux conservateurs ont été recrutés; trois issus de la promotion 1979 de l'École nationale des chartes, deux issus de promotions antérieures. Un conservateur a été recruté par le ministère de la Défense.

Les opérations de formation permanente ont été poursuivies. Des journées d'études ont été organisées à l'intention des documentalistes et des secrétaires de documentation sur le thème de l'élaboration des instruments de recherche. Les commis ont participé à un cycle consacré au traitement des archives contemporaines. Un stage a eu lieu à l'atelier de restauration des Archives nationales à l'intention du personnel ouvrier en fonction dans les Archives départementales.

Un stage d'initiation à la chimie et à la parasitologie du papier a réuni dix relieurs-restaurateurs. Un stage de sigillographie inter-catégories a été créé.

Des agents des diverses catégories de la Direction des Archives de France ont bénéficié d'une participation à des stages ponctuels : initiation à l'informatique, initiation à l'orthographe et à l'expression écrite, stage interphotothèque, recyclage des connaissances de base.

Pour les conservateurs, des journées d'études ont été consacrées au microfilm et à la reprographie au moment de la tenue du SICOB.

Enfin, des stages spécifiques ont été organisés à l'échelon régional, portant sur des thèmes archivistiques intéressant toutes les catégories d'agents. Les conservateurs en chef de plusieurs régions archivistiques en ont eu la responsabilité.

4. BÂTIMENTS.

Les travaux qui ont affecté les bâtiments des Archives nationales à Paris n'ont pratiquement pas concerné le gros œuvre; il s'est agi de travaux d'entretien (aménagement et réfection de bureaux, ravalements, renouvellement de la chaufferie, de canalisations, etc.).

Divers aménagements ont également été apportés aux locaux de la section outre-mer, rue Oudinot, afin de pallier le caractère peu fonctionnel de l'installation.

Le programme général de la deuxième unité de la Cité des archives contemporaines de Fontainebleau et l'avant-projet détaillé ont été mis au point. Le début des travaux est prévu pour janvier 1981.

Dans les Archives départementales, l'année 1979 a vu l'inauguration du bâtiment des Archives des Hauts-de-Seine et l'achèvement des bâtiments des Archives de la Corrèze, de l'Hérault et des Pyrénées-Orientales. Des opérations étaient également en cours dans les départements suivants : Val-d'Oise, Aude, Somme, Alpes-Maritimes, Lot-et-Garonne, Lot, Tarn-et-Garonne, Charente-Maritime, Loire-Atlantique, Seine-Saint-Denis.

Par ailleurs on notait la poursuite du réaménagement du dépôt de Vaucluse, la construction d'une annexe dans l'Aude et l'Aveyron et de très nombreuses installations de rayonnages supplémentaires.

LES FONDS D'ARCHIVES

1. ARCHIVES PUBLIQUES.

En ce qui concerne l'archivage des documents publics relevant des Archives nationales, les versements sont préparés par les missions dépendant de la section contemporaine. Il n'y a pas à noter de changement notable dans l'organisation de ces missions par rapport à l'exercice 1978. Les versements dirigés vers la Cité des archives contemporaines de Fontainebleau deviennent de plus en plus importants : 19 729 mètres linéaires.

L'ensemble des Archives départementales et nationales s'est accru en un an de 65 842 mètres linéaires; soit 20 945 pour les Archives nationales et 44 897 pour les Archives départementales (64 140 m au total en 1978); 266 885 m ont été éliminés.

Les accroissements les plus notables des Archives nationales concernent les ministères de l'Agriculture, des Anciens Combattants, de l'Éducation, de l'Industrie, de l'Intérieur, de la Santé, des Transports, du Travail, ainsi que l'Administration générale de l'Assistance publique à Paris. Le Minutier central des notaires de Paris a reçu 320 m provenant de huit études.

Dans les départements, les Archives de l'Ain, des Bouches-du-Rhône, de la Drôme, de la Gironde, d'Indre-et-Loire, de l'Isère, du Jura, du Nord, du Pas-de-Calais, de la Seine-Maritime et de Seine-et-Marne ont dû faire face à des entrées d'un métrage linéaire particulièrement important s'échelonnant entre 850 et plus de 2 000 m.

2. ARCHIVES PRIVÉES.

Les Archives nationales ont reçu cinquante-six fonds d'archives privées parmi lesquelles il convient de souligner l'importance exceptionnelle des archives Napoléon : archives de Napoléon I^{er}, de Joséphine, du roi de

Rome, de Madame Mère, du prince Eugène, du roi Joseph, du roi Louis, du roi Jérôme, de Lucien, d'Elisa, de Pauline, ainsi que de Napoléon III, du prince Napoléon et du prince Victor.

Il faut retenir ici les enrichissements notables dont ont bénéficié les Archives départementales suivantes : Aube (bonneterie Mauchauffée), Aude (chapellerie Girard de Chalabre, cabinet d'architecture Teppe), Aveyron (Société des caves et producteurs réunis de Roquefort), Bouches-du-Rhône (Messageries maritimes, Port autonome de Marseille), Charente (archives familiales de M^me^ Guesnon des Mesnards), Cher (cabinet d'architecture Audureau), Dordogne (papiers de l'historien Georges Rocal, de la famille Verliac), du Doubs (comptabilité de la brasserie de Sochaux), Drôme (archives d'entreprises), Eure (famille Desmares de Trébons), Gard (Consistoire de l'Église réformée de Nîmes, filature de soie Teissier Du Cros à Valleraugue), Indre (famille Busson de l'Age), Isère (archives syndicales), Loire (chapellerie B. Fléchet), Loiret (Ordre des architectes, famille Miron d'Aussy, Société d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts), Lot-et-Garonne (chartrier du château de Xaintrailles), Mayenne (archives de Constant Le Tessier, directeur de *l'Indépendant de l'Ouest*, papiers de l'archéologue René Diehl), Moselle (famille de Chérisey), Nièvre (ancien établissement thermal de Pougues-les-Eaux), Oise (Association syndicale de reconstruction de Beauvais), Hautes-Pyrénées (fonds Féraud-Goulard, fonds Monniq), Haut-Rhin (papiers de l'abbé Wetterlé, député du département, archives paroissiales), Haute-Saône (cabinet d'architecture Graeber à Vesoul, distillerie Simon à Fougerolles), Savoie (fonds Henry Bordeaux), Seine-Maritime (archives familiales, fonds de l'institution d'enseignement catholique Join-Lambert à Rouen, archives du Bureau d'études et de recherches sociologiques dans le cadre de l'association diocésaine de Rouen), Deux-Sèvres (titres de la seigneurie de Sepvret), Vendée (archives Mourain de Sourdeval et Prévost de La Boutetière), Haute-Vienne (fonds Rouchaud-Lamassiaude).

3. RESTAURATION DES DOCUMENTS.

L'atelier de restauration des Archives nationales a effectué en 1979 la restauration de 49 registres, 419 plans, 175 parchemins et 16 932 documents sur papier. L'atelier d'Aix-en-Provence a restauré 478 documents et 21 cartes et plans.

Trente-sept services départementaux sont dotés d'un atelier de reliure. Quatorze sont capables d'exécuter les opérations élémentaires de restauration.

4. MICROFILM.

Aux Archives nationales, les travaux de réaménagement de l'hôtel de Boisgelin, désormais entièrement affecté au Service photographique, ont été poursuivis.

Le microfilmage de sécurité a porté essentiellement sur les séries K, O^1, Q^1, X^{1A}, AF IV, Marine BB^5, Marine 4 JJ, Colonies B, AJ^{52}, 400 AP. Les collections de microfilm se sont accrues de 32 412 m de film original établi en double exemplaire, se répartissant en 18 860 m de microfilm de sécurité et 13 552 m de microfilm de complément. L'ensemble de la collection des Archives nationales est ainsi porté à 591 635 m de film original. De plus, 4 740 clichés et 8 298 agrandissements ont été réalisés pour les commandes du public et pour les divers services des Archives nationales. Le contretypage des photographies aériennes de la France a été continué. Enfin, après l'achèvement de la photographie des sceaux d'Artois, celle des sceaux de Flandre a été entreprise.

Le dépôt central des archives de sécurité à Espeyran (Gard) a reçu, outre les négatifs originaux de microfilms effectués aux Archives nationales (31 000 m), des versements des services d'archives d'Indre-et-Loire et du Val-de-Marne. Plus de 65 000 m de duplication à partir de microfilms émanant des Archives nationales ou départementales ont été réalisés.

Il existe actuellement dans les départements 64 ateliers photographiques. Au cours de l'exercice 1979, il a été effectué 54 885 m de microfilms dont 35 000 m de films de sécurité.

Le microfilmage de l'état civil par la Société généalogique de Salt Lake City se poursuit dans le Nord, la Seine-Maritime, Paris, la Nièvre, la Savoie. L'opération est achevée dans l'ancien département de Seine-et-Oise, le Bas-Rhin, les archives communales de Metz. Elle a été mise en route dans l'Aude, le Territoire de Belfort, le Val-de-Marne. Un double de chaque film réalisé est naturellement remis aux Archives de France et vient concourir à la protection des collections de l'état civil, si fréquemment consultées.

ACTION SCIENTIFIQUE ET CULTURELLE

1. CLASSEMENTS ET INVENTAIRES.

Le dernier rapport soulignait l'importance du traitement des documents que les dispositions de la loi du 3 janvier 1979 ouvraient à la communication. Des dispositions réglementaires harmonisent désormais les procédures à leur appliquer : cotation continue des versements, traitement des documents dès l'arrivée aux Archives, rédaction d'instruments de recherche de type nouveau, tels sont les principes de base désormais mis en œuvre dans les Archives départementales.

Ces modifications visent à assurer un meilleur contrôle des versements et un répertoriage plus aisé dans le cadre d'une gestion informatisée qui se met en place dès à présent à la Cité des archives contemporaines de Fontainebleau.

Pour toutes ces raisons, le traitement des versements contemporains constitue pour les services d'archives une tâche essentielle, à laquelle ils doivent consacrer une part importante de leurs moyens.

Pas davantage que les années précédentes, il ne saurait être question de donner ici une liste exhaustive de l'ensemble des instruments de recherche mis à la disposition des chercheurs durant l'exercice écoulé; on ne trouvera, recensées ci-après, que les publications imprimées.

Outre les publications classiques, il faut encore faire état des moyens d'aide à la recherche, de caractère traditionnel ou résultant de l'adaptation aux archives des technologies modernes : parmi les premiers on signalera, une fois encore, le rôle du conseil verbal et les recherches effectuées par correspondance. Le service des Renseignements des Archives nationales et les permanences assurées à la salle des inventaires et dans les salles d'inventaires des sections permettent à des chercheurs de plus en plus nombreux d'être renseignés directement et rapidement. C'est ainsi que le service des Renseignements des Archives nationales a directement répondu à 7 500 demandes, tandis que 885 recherches étaient dirigées vers les sections concernées.

La publication, en 1978, des deux premiers volumes de l'*État général des fonds* des Archives nationales contribue notablement à aider les chercheurs dans la préparation de leur recherche. Il en va de même des guides d'archives départementales.

Les inventaires informatisés ont été poursuivis activement : fichier automatisé des minutes notariales pour l'année 1761, fichier des dossiers personnels de la Légion d'honneur (mise à jour par la modernisation des noms de lieux), fichier des commandes d'œuvres d'art par l'État. Dans le cadre de la réalisation du fichier de l'administration communale au XIX^e siècle, a été réalisée une sortie signalant les cartes et plans dans la sous-série F² II. Un inventaire complet de cette sous-série a été édité sous forme de microfiches.

Enfin l'étude de l'indexation de l'*État général des fonds* des Archives nationales a été entreprise afin de permettre aux chercheurs d'obtenir une réponse immédiate aux questions très diverses qu'ils sont amenés à poser en consultant cet instrument de recherche.

2. PUBLICATIONS.

Les répertoires et inventaires imprimés demeurent le seul moyen d'aider la recherche lointaine et de diffuser une très large information sur les ressources offertes par les archives. L'année 1979 a vu la publication de 33 volumes imprimés, dont 6 pour les Archives nationales et 27 pour les Archives départementales. Au 31 décembre 1979, 51 volumes étaient en cours d'impression (13 pour les Archives nationales, 38 pour les Archives départementales).

Signalons tout particulièrement la poursuite de la parution des guides d'archives départementales : 35 volumes sont actuellement à la disposition des chercheurs, 6 devraient paraître prochainement (Charente, Loiret, Haute-Marne, Savoie, Var) et 21 sont en cours de rédaction.

La préparation de plusieurs guides thématiques a été poursuivie, pour les recherches sur l'histoire des familles et celle des communes. Le guide des sources de l'histoire religieuse du Bas-Rhin est paru.

De même la préparation des guides publiés par les soins du Conseil international des archives et sous les auspices de l'Unesco a été activement poursuivie tant dans le cadre des Archives nationales que dans celui des Archives départementales.

Les publications imprimées sont les suivantes :

Archives nationales.

Registres du Trésor des chartes. Tome III. Règne de Philippe de Valois. Deuxième partie. JJ 70 à 75. Inventaire analytique, par Jules Viard et Aline Vallée. In-4°, xv-456 p.

Les alignements d'encoignures à Paris. Permis délivrés par le Châtelet de 1668 à 1789 (Y 9505A à 9507B). Inventaire, par Danielle Gallet-Guerne et Henri Gerbaud. In-4°, 156 p.

La légation en France du cardinal Caprara. 1801-1808. Répertoire des demandes de réconciliation avec l'Église, par Jeannine Charon-Bordas. In-8°, 316 p.

Archives de la Maison de France (branche d'Orléans). Tome II. Domaines d'Eu, de Haute-Marne et de Sicile (300 AP II, 1 à 679). Louis-Philippe, Marie-Amélie, princes et princesses d'Orléans (300 AP III, 1 à 350). Fonds Nemours (300 AP IV, 1 à 310). Inventaire, par Suzanne d'Huart et Jacques Bottin, Perrine Canavaggio, Marie-Claude Delmas, Françoise Hildesheimer. In-8°, 384 p.

Archives Napoléon. État sommaire, par Chantal de Tourtier-Bonazzi. In-8°, 88 p.

Inventaire des archives de la Marine. Sous-série B7 (pays étrangers, commerce, consulats) déposée aux Archives nationales. Tome V (articles 76 à 89), par Philippe Henrat. In-8°, 590 p.

Archives départementales.

Ain : *Guide des archives de l'Ain,* par Paul Cattin. In-8°, 224 p.

Alpes-de-Haute-Provence : *Répertoire numérique de la série L. Fonds administratifs (supplément) et fonds judiciaires de la période révolutionnaire,* par R. Collier, A. Leccia et Ch. Collier. In-4°, 38 p.

Ariège : *Inventaire sommaire de la série G. Clergé séculier antérieur à 1790. Tome I,* par G. Trouillard, J. Poux, F. Galabert, E. Pelissier, E. Laval, A. de Saint-Blanquat, J.-F. Le Nail, Cl. Pailhès. In-4°, xiv-352 p.

Aveyron : *Répertoire numérique de la série L. Tome I. Administration du département, des districts et des municipalités de cantons. Comités de surveillance et comités révolutionnaires (1790-an VIII),* par J.-M. Tisseyre et J. Delmas. In-4°, 256 p.

Bouches-du-Rhône : *Intendance sanitaire de Marseille. Répertoire numérique de la sous-série 200 E,* par F. Hildesheimer, G. Robin et J. Schenk. In-4°, 72 p.

Creuse : *Répertoire numérique de la série M. Administration générale et économie du département (1800-1940),* par H. Hemmer. In-4°, XIV-106 p.

Garonne (Haute-) : *Ville de Toulouse. Inventaire des archives antérieures à 1790. Tome II. Inventaire sommaire des layettes. Deuxième partie. Série II,* par Odon de Saint-Blanquat. In-4°, p. 351-739.

Gironde : *Répertoire numérique détaillé de la série M. Administration générale et économie du département. Tome I (1 M à 5 M),* par F. Giteau, H. Avisseau et J.-P. Bériac. In-4°, XCIII-226 p.

Ille-et-Vilaine : *Inventaire sommaire des Archives départementales d'Ille-et-Vilaine. Série C. Tome IV, articles 5445 à 6259 ; table des matières des tomes I à IV,* par Catherine Laurent. In-4°, 72 p.

Isère : *La documentation administrative contemporaine d'après les versements des administrations de l'État, 1965-1974. Index général,* par Janine Lucet. In-4°, XXX-248 p.

Répertoire de la presse et des publications périodiques. Tome I. Liste des périodiques, par Jean Villon. In-4°, VIII-108 p.

Landes : *Guide des archives des Landes,* par Michel Maréchal. In-8°, 378 p.

Lozère : *Guide des archives de la Lozère,* par M. Chabin et H. Latour. In-8°, 152 p.

Mayenne : *Catalogue des microfilms de complément et de sécurité. 1 Mi et 2 Mi,* par Joël Surcouf. In-4°, 84 p.

Nièvre : *Répertoire numérique de la série C. Administrations provinciales d'Ancien Régime,* par Madeleine Chabrolin. In-4°, 128 p.

Nord : *Répertoire numérique de la sous-série 66 J. Archives de la Direction régionale du Génie de Lille,* par Philippe Rosset. In-8°, 294 p.

Pyrénées-Atlantiques : *Répertoire numérique détaillé de la sous-série 10 J. Fonds du Génie,* par Dominique Pinzuti. In-8°, 144 p.

Rhin (Bas-) : *Inventaire général des archives hospitalières du Bas-Rhin (sauf Strasbourg) des origines à 1790,* par François-Jacques Himly. In-4°. *Tome I. Texte,* XXV-324 p. *Tome II, Bibliographie, index,* LI-122 p.

Catalogue des cartes et plans manuscrits antérieurs à 1790. Supplément, par François-Jacques Himly. In-4°, X-50 p.

Rhin (Haut-) : *Répertoire numérique de la série X. Assistance et prévoyance sociale (1800-1870),* par Odile Kammerer et Marie-Jeanne Waekerlé-Jordan. In-4°, 64 p.

Vaucluse : *Répertoire numérique de la série U. Justice (1800-1926)*, par J.-P. Locci. In-4°, VIII-230 p.

Yonne : *Répertoire numérique détaillé de la série M. Administration générale et économie du département (1800-1940), 2e fascicule*, par Claude Hohl. In-4°, XII p., col. 213-384, p. 385-430.

Val-de-Marne : *Répertoire numérique des archives communales déposées. Série E dépôt : Chennevières-sur-Marne, Choisy-le-Roi, Fresnes, Marolles-en-Brie, Noiseau, Orly, la Queue-en-Brie, Santeny, Villecresnes, Vitry-sur-Seine*, par Claire Berche, Claude Clément et Geneviève Cot. In-4°, 230 p.

Catalogue des documents cartographiques entrés par voie extraordinaire (série Fi). Photographies aériennes. Fascicule 4, par Jean-Charles Rault. In-4°, 180 p.

Martinique : *Guide des archives de la Martinique*, par Liliane Chauleau. In-8°, 74 p.

Réunion : *Répertoire numérique de la série 0. Administration et comptabilité communales ; vicinalité ; dons et legs (1815-1947)*, par Michel Chabin et Urbain Lartin. In-4°, 68 p.

3. COMMUNICATION.

Les Archives nationales ont reçu dans leurs diverses salles de lecture, tant à Paris qu'à Aix-en-Provence, 12 084 lecteurs et communiqué 173 995 articles (y compris les 21 189 articles communiqués par la Cité des archives contemporaines). Par rapport à 1978 le nombre de lecteurs est en nette régression (près de 8,5 %) tandis que le nombre d'articles communiqués continue de progresser (144 824 articles en 1978).

Ces variations sont à mettre en relation avec celles qui sont intervenues dans la répartition des chercheurs : diminution des universitaires et progression des généalogistes dont les recherches supposent le dépouillement d'un grand nombre d'articles, progrès de l'histoire contemporaine, progrès de l'histoire statistique.

Pour les Archives départementales, la tendance demeure à la hausse : 66 595 lecteurs et 933 813 articles d'archives communiqués, soit respectivement près de 15 % et 10 % d'augmentation. On continue à observer, là encore, le déclin des études médiévales au profit de la recherche en histoire contemporaine. Il est cependant difficile de mettre sur le même plan dans une telle comparaison une ville universitaire avec le chef-lieu d'un département à dominante rurale.

Il reste qu'il demeure très délicat d'interpréter les statistiques de fréquentation et d'y discerner la part de la recherche dite « scientifique » et celle qui relève de la simple et légitime curiosité. De plus, un service d'archives supporte très différemment la charge d'un lecteur qui se consacre à l'étude suivie d'un document et celle du chercheur qui consulte quotidiennement une dizaine d'articles.

Dans tous les cas, la communication intensive des documents met en danger leur conservation. Malgré un moindre agrément pour le chercheur, le microfilm devra être étendu à des séries de plus en plus nombreuses, tant anciennes que modernes, les documents modernes n'étant pas les moins menacés.

Cet usage du microfilm tend à se généraliser en ce qui concerne les communications avec déplacement entre dépôts. Le nombre en demeure élevé, malgré les restrictions apportées à cette procédure. Il est plus que jamais souhaitable que les chercheurs s'assurent, avant d'aborder un thème donné, qu'il n'est pas incompatible avec leurs possibilités de déplacement et avec la documentation qui les intéresse.

Les reproductions de documents à l'intention des lecteurs demeurent nombreuses. Il convient de veiller à ce que de telles pratiques ne nuisent pas à la bonne conservation des documents. Certaines mesures ont été prises à cette fin : interdiction de photocopier les registres reliés, limitations quantitatives. La fonction des services d'archives est de conserver et de communiquer, non de distribuer des dossiers photographiques.

La communication des documents d'archives relève donc de la recherche d'un équilibre entre le service des chercheurs que l'on pourrait qualifier de « professionnels » et celui des amateurs qui y cherchent une estimable satisfaction culturelle, voire une distraction; cette recherche s'intègre d'ailleurs dans la définition du service public qu'assurent les services d'archives.

4. ACTION CULTURELLE.

Le Président de la République a inauguré le 30 janvier 1979, à l'hôtel de Soubise, la grande salle du musée de l'Histoire de France, rénovée pour regrouper quelques documents prestigieux de l'histoire nationale.

L'exposition « Sport et société de 1870 à 1914 », thème du XXV^{e} concours des Historiens de demain, a été ouverte le 6 mars 1979.

Le 5 avril 1979, le ministre de la Culture et de la Communication a inauguré, à l'hôtel de Rohan, l'exposition « Venise : une civilisation du livre », en présence de l'ambassadeur d'Italie.

Dans les départements, des expositions ont été organisées sur des sujets les plus variés, comme les moulins (Aisne), la forêt pyrénéenne (Ariège), mines et carrières (Corse-du-Sud), le musée départemental de la Résistance et de la Déportation (Eure), villes et villages du Midi toulousain (Haute-Garonne), le sport à Bordeaux à la Belle Époque (Gironde), le travail en Indre-et-Loire au XIX^e siècle, maisons paysannes du Cotentin (Manche), châteaux et vieilles demeures du Lyonnais et du Beaujolais (Rhône), les guerres de religion et le protestantisme à Rouen du XVI^e au XIX^e siècle.

Des expositions itinérantes ont été consacrées à l'histoire de la Vendée à travers les siècles et aux halles et marchés de l'Essonne.

L'enseignement de paléographie créé en 1978 aux Archives nationales a été poursuivi en 1979-1980. 139 personnes ont suivi les cours.

RELATIONS INTERNATIONALES

Le stage technique international des Archives nationales a réuni, pour sa session de 1979, 40 participants, dont 27 archivistes étrangers représentant les pays suivants : République fédérale d'Allemagne, Algérie, Bénin, Brésil, Bulgarie, Canada (Québec), Congo, Hongrie, Liban, Mexique, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Sénégal, Tchécoslovaquie, Uruguay, Yougoslavie.

Une délégation française a participé à la réunion de la conférence des archives des Caraïbes à Nassau, à celle du Comité exécutif du Conseil international des Archives à Porto Rico, puis aux travaux de la conférence internationale de la Table Ronde qui se sont déroulés à la Guadeloupe.

Des archivistes français ont assisté aux réunions des principaux comités du Conseil international des Archives : formation professionnelle, sigillographie (réuni à Paris), restauration des documents.

Ils ont effectué plusieurs missions techniques en Haïti, en Argentine et au Brésil.

TABLE DES MATIÈRES

MOYENS

Législation et réglementation 7
Budget 8
Personnel 9
Bâtiments 10

LES FONDS D'ARCHIVES

Archives publiques 11
Archives privées 11
Restauration des documents 12
Microfilm 13

ACTION SCIENTIFIQUE ET CULTURELLE

Classements et inventaires 14
Publications 15
Communication 18
Action culturelle 19

RELATIONS INTERNATIONALES 21

IMPRIMERIE NATIONALE

0 026004 T 58

Diffusé par

LA DOCUMENTATION FRANÇAISE

29-31, quai Voltaire, 75340 Paris Cedex 07

ISBN 2 - 86000 - 058 - 5